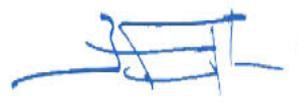


Accusé de réception en préfecture
062-344077672-20230210-2308-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

Acte certifié exécutoire

Bruno FONTALIRAND
Directeur général



Pas de Calais Habitat
4, avenue des Droits de l'Homme
CS209 – ARRAS 62022 Cedex



PAS DE CALAIS HABITAT **Office Public de l'Habitat**

DECISION EXTRAITE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 10 FÉVRIER 2023

Président : Monsieur COTTIGNY

Présents : Monsieur COTTIGNY, Monsieur LEROY, Madame AIT-CHIKHEBBIH,
Madame DUHEN, Monsieur MELLICK, Madame ROSSIGNOL.

Excusé : Monsieur MALFAIT.

Part variable de la rémunération du Directeur général
Exercice 2022

Rapporteur : PRESIDENT

Considérant que le Directeur général bénéficie d'une part variable de rémunération plafonnée [REDACTED]

Par délibération du 26 mars 2021, le Conseil d'administration a décidé que la part variable de la rémunération de Monsieur FONTALIRAND sera attribuée en fonction des 4 critères [REDACTED]

Par délibération du 25 février 2022, le Conseil d'administration a décidé que les objectifs et indicateurs afférents à la détermination de la part variable du Directeur général pour l'exercice 2022 sont définis ainsi qu'il suit:

Au vu des éléments proposés et après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- ✓ établissent la part variable de la rémunération du Directeur général pour l'exercice 2022 [REDACTED].

Décision adoptée à l'unanimité